

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2021/013

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84-300 TAILLADES

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20210617-2021\_013-DE

### SEANCE DU 17 JUIN 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président

**Syndic titulaire :** LIENS Charles – NOUGUIER Marie Claude – LE FAOU Michel

**Excusés :** PELISSIER Laurence - DEVINE Marc

**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre -

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE SUR LE « DIAGNOSTIC AUTOUR DE L'IMPACT DE LA MODERNISATION DES RESEAUX SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES AQUIFERES »

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** L'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser l'étude sur le « Diagnostic autour de l'impact de la modernisation des réseaux sur les milieux naturels et les aquifères ». Dans le cadre du contrat de canal n° 2, cette étude se fera en commun avec le canal Saint Julien via une fiche action commune.

Elle se déroulera en deux phases :

Phase 1 : 2021 – 2022

Phase 2 : 2023 - 2025

Le montant de la 1<sup>ère</sup> phase de cette étude est estimé à 30 000 euros H.T. avec un taux de subvention de 80 %.

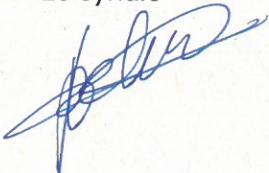
La contribution de l'ASCO du Cabedan Neuf est de 5 % soit 1 500 € HT.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du président et la demande de subvention pour un montant de 30 000 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY

